



Délibération n° CS 2025-2-1.2  
du conseil de surveillance du 25 juin 2025

**relative à la désignation de trois membres du comité des engagements et des risques  
de la Société du Canal-Seine-Nord Europe**

## Exposé des motifs

L'article 4-III de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe prévoit l'institution auprès du conseil de surveillance de la Société d'un comité des engagements et des risques.

Ce comité est chargé, en application de l'article 4-III précité, de suivre les conditions de réalisation et de financement du canal Seine-Nord Europe, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques associés.

La délibération n° CS 2020-3-2.3c du conseil de surveillance du 11 juin 2020 a désigné les membres du comité des engagements et des risques de la Société du Canal Seine-Nord Europe, ainsi que le président et le vice-président du comité.

Par la suite, la composition du comité a évolué lorsqu'il a été nécessaire de procéder à de nouvelles nominations notamment suite aux élections locales de 2021 et pour le remplacement de membres n'étant plus en mesure de siéger dans ce comité.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à plusieurs désignations :

1. La délibération n° CS 2022-4-1.2 du conseil de surveillance du 13 octobre 2022 a désigné comme membre du comité des engagements et des risques, en qualité de représentant des membres du conseil de surveillance mentionnés au 2° de l'article 1er du décret du 29 mars 2017 relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe :

- Monsieur Antoine ETHEVENOT, chef du bureau des voies navigables à la direction des infrastructures de transport au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Monsieur Antoine ETHEVENOT ayant été appelé à d'autres fonctions, il est proposé de désigner Monsieur Vincent CAUMONT en remplacement.

2. Par ailleurs, Dominique RIQUET ayant vu son mandat de membre du conseil de surveillance renouvelé, en tant que personne qualifiée en raison de ses compétences en matière de transport, il est proposé de le nommer à nouveau comme membre du comité des engagements et des risques.
3. Enfin, l'article 11-II du décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe prévoit que le comité des engagements et des risques comporte jusqu'à huit membres, dont au moins une personne qualifiée désignée par le conseil de surveillance.

Compte tenu de l'avancement du projet et afin de renforcer la maîtrise des risques de celui-ci, il est proposé de désigner Monsieur Geoffroy CAUDE, Président du comité scientifique et technique de la SCSNE, en tant que nouvelle personne qualifiée.



## Délibération

### Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment le III de son article 4,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 11,

Vu la délibération n° CS 2022-4-1.2 du conseil de surveillance du 13 octobre 2022 de la Société du Canal Seine-Nord Europe, relative au renouvellement d'un membre du comité des engagements et des risques de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu la délibération n° CS 2025-2-1.1 du conseil de surveillance du 25 juin 2025 de la Société du Canal Seine-Nord Europe, relative à la modification du règlement intérieur du comité des engagements et des risques,

### adopte la délibération suivante

#### Article 1<sup>er</sup>

Est désigné membre du comité des engagements et des risques, en qualité de représentant des membres du conseil de surveillance mentionnés au 2° de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 29 mars 2017 susvisé :

- Monsieur Vincent CAUMONT, chef du bureau des voies navigables à la direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports au ministère chargé des transports.

#### Article 2

Sont désignés membres du comité des engagements et des risques, en qualité de personne qualifiée :

- Monsieur Dominique RIQUET, ancien député européen
- Monsieur Geoffroy CAUDE, Président du comité scientifique et technique de la SCSNE.

#### Article 3

La présente délibération sera transmise au préfet de la région Hauts-de-France. Elle sera publiée au Recueil officiel des actes du conseil de surveillance et sur le site internet de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Fait le 25 juin 2025

Le président du conseil de surveillance

Xavier BERTRAND

SCSNE	CS	Délibération n° CS 2025-2-1.2 – Désignation de trois membres du comité des engagements et des risques de la Société du Canal-Seine-Nord Europe	REÇU EN PREFECTURE le 11/07/2025 Application agréée E-legalite.com
-------	----	--	--

